

**Merci de transmettre à tous vos collègues**

## Projet d'accord PPCR

**Un projet qui poursuit la dislocation de notre statut  
FO vous explique pourquoi il ne doit pas être signé !**

La ministre de la Fonction publique a transmis aux fédérations de fonctionnaires, le 17 juillet, le projet d'accord définitif relatif à « *la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations dans la Fonction Publique* » (**PPCR**).

Cet accord est proposé à la signature de toutes les fédérations de fonctionnaire **au 30 septembre**.

Ceci explique que des organisations syndicales vous sollicitent actuellement à ce sujet par, sondage ou en faisant miroiter une éventuelle revalorisation de la prime ISAE...

### **Mais quel est l'objectif de ce protocole ?**

Son préambule l'annonce clairement : « Assurer un service public de qualité suppose que les passerelles soient développées entre les fonctions publiques territoriales, de l'Etat et hospitalière. **Le statut doit s'adapter pour faciliter la mobilité des agents** ».

Le projet d'accord comprend deux axes indissociables :

#### **► Axe 1 : Renforcer l'unité de la fonction publique pour l'adapter aux évolutions de l'action publique**

Le statut de la fonction publique contient des règles inhérentes à chaque catégorie de fonctionnaires. Ces règles protègent les droits des agents et imposent le respect de leurs qualifications. **Ainsi, un fonctionnaire ne peut pas être déplacé d'office quand son poste est supprimé comme il n'est pas possible de lui imposer de passer d'un statut à un autre.**

**Or, si cet accord est signé par les organisations syndicales de fonctionnaires, la mobilité « forcée » deviendrait la règle :** « *Les parcours professionnels au sein d'une même zone géographique seront facilités : la mobilité entre employeurs sera fluidifiée par une plus grande transparence des vacances d'emplois, les bourses du travail seront articulées entre les (trois) versants de la fonction publique* » (axe1§2.1).

L'accord a pour but « d'adapter » le statut des personnels aux différentes lois de territorialisation, à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de l'Etat) et les milliers de suppressions de postes induites. La régionalisation, la fusion des rectorats, des académies auraient déjà pour **conséquences immédiate la suppression de 10.700 emplois de l'Etat.**

En leur faisant signer le protocole, l'objectif est d'associer les organisations syndicales à la mobilité des agents dans un contexte d'austérité aggravée par le Pacte de responsabilité qui impose des milliers et des milliers de suppressions de postes et de services tant au niveau de l'Etat que dans les collectivités territoriales et dans les hôpitaux !

Dans l'Education Nationale, par exemple, la mise en place d'un tronc commun « de la maternelle à l'université » pour la formation des enseignants dans les ESPE est contradictoire avec l'existence de corps différents au collège (certifié PPEPS...) et dans les écoles (PE). **La signature par une majorité des fédérations de fonctionnaires permettrait que, demain, l'enseignant en élémentaire puisse, « selon les besoins des services » aller exercer en collège et inversement dans le cadre du conseil école/collège.**

➔ **L'axe 1 du PPCR, c'est donc la mobilité forcée et la casse de nos statuts !**

Alors que, cachant les enjeux du protocole, le SE-UNSA, le SNUipp et la FSU ont déjà décidé de signer le protocole, **FO en syndicat indépendant, vous informe de la réalité de cet axe...** Le secrétaire national de la FGF FO (fédération générale des fonctionnaires), en réunion à Marseille le 10 septembre et la FSPS FO (Fédération des personnels des services publics et des services de santé) ont annoncé qu'ils ne signeraient pas ce protocole.

## ▶ **Axe 2 : Améliorer la politique de rémunération de la Fonction Publique**

Il s'agit d'un marché de dupes assorti d'un chantage : une petite partie des primes transformées en points d'indice, quelques points d'indice en début et en fin de carrière... mais des carrières de plus en plus allongées...

**Rien en 2015... Rien en 2016... Pas grand-chose de 2017 à 2020 !**

En l'état, le gouvernement exclut toute augmentation du point d'indice d'ici 2017.

Il fait quelques vagues promesses qui seraient mises en œuvre entre 2017 et 2020, moyennant quoi il obtiendrait des organisations syndicales signataires qu'elles cautionnent **le blocage de la valeur du point d'indice jusqu'en 2020 !!!**

**Pire encore !**

Un PE classe normale, 11<sup>ème</sup> échelon, pourrait avoir une augmentation de 37,04 €/ mois (traitement brut). Mais, aussi, une augmentation de son prélèvement pour pension civile de 55,24 €/mois

**Au final, ce serait -18,20 €... Les chiffres parlent d'eux-mêmes !**

**Dès lors comment croire encore que l'objectif du protocole est la revalorisation des salaires comme cela nous est expliqué ici ou là par certaines organisations syndicales pour justifier leur éventuelle signature ?**

Par ailleurs, le SGEN-CFDT et le SE UNSA se disputent aujourd'hui la paternité de l'ISAE. Cette prime censée égaler celle du secondaire (ISOE) n'a jamais évoluée depuis sa création en 2013, au grand désespoir de ces syndicats qui continuent d'en revendiquer la revalorisation. Le SNUDI FO, qui n'a pas signé le protocole d'accord avec Peillon pour la création de cette prime, réclame **sa transformation en valeur du point d'indice pour tous, seule garantie d'une augmentation pérenne de nos salaires et de sa prise en compte pour la retraite.**

## **MENACE SUR NOS RETRAITES !!!**

Si la marche à la fusion des corps de fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique allait à son terme, ce serait le calcul de notre pension qui serait gravement remis en cause !

En effet, les fonctionnaires d'Etat perçoivent une pension payée par l'Etat. Ils ne dépendent pas d'une caisse de retraite.

***Un régime « unifié » ne pourrait-il pas conduire à ramener des millions de fonctionnaires sur le régime général calculé sur les 25 dernières années ? Ce serait une perte d'au moins 30% sur nos pensions et nos retraites que nous devrions subir !***

---

Derrière les annonces médiatiques d'une amélioration des rémunérations, complètement démenties d'ailleurs quand on analyse les propositions du PPCR, c'est « **l'adaptation du statut pour favoriser la mobilité des agents** » qui est l'objectif central de ce projet !

Pour cette raison, le SNUDI FO 13, avec sa Fédération de l'Enseignement (FNEC FP-FO) et sa Fédération des Fonctionnaire (FGF-FO), affirment ensemble que « **le projet d'accord PPCR ne peut pas être signé** » !

### **Les revendications FO demeurent :**

- ↪ Aucune remise en cause de notre statut de fonctionnaire d'Etat
- ↪ Augmentation de 8% du point d'indice et attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire
- ↪ Abandon de la réforme territoriale

---

### **Quelles autres conséquences pour les PE ?**

Lire le [Dossier argumentaire](#) complet du SNUDI FO

---

***C'est la rentrée...***

***... je fais le bon choix et je me syndique au SNUDI FO !***

***Parce que le SNUDI-FO défend*** nos droits, nos garanties et notre statut,

***Parce que le SNUDI-FO est intransigent*** dans la défense des intérêts collectifs et des dossiers individuels,

***Parce que le SNUDI FO revendique*** la défense de nos retraites, de notre statut contre la territorialisation de l'école de la République...

***Parce que le SNUDI FO*** est et restera un **syndicat libre et indépendant** des gouvernements quels qu'ils soient...



**Bulletin d'adhésion**